Relations CE/Chine: mise en oeuvre de la communication de 1998, renforcement de la politique communautaire

2001/2045(COS) - 15/05/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer des pistes pour développer les relations entre l'Union européenne et la Chine en définissant des actions concrètes et pratiques à court et à moyen terme pour faire progresser la politique communautaire vers les objectifs à long terme fixés en 1998. CONTENU : Les propositions les plus importantes sont les suivantes: 1) Intégrer davantage la Chine dans la communauté internationale en renforçant de manière continue le dialogue politique, grâce aux actions suivantes: - améliorer la cohérence et la continuité dans la programmation de discussions à tous les niveaux; - renforcer le dialogue mené au niveau des experts sur des questions présentant un intérêt particulier; - s'engager à mieux préparer et coordonner le dialogue à tous les niveaux; - mieux tenir compte de l'interpénétration des problèmes mondiaux et envisager la publication, s'il y a lieu, de textes sur des sujets d'intérêt commun adoptés par l'Union et la Chine en marge des réunions au sommet; - codifier le cadre dans lequel s'inscrit le dialogue politique sino-européen. 2) Soutenir la transition de la Chine vers une société ouverte, grâce aux actions suivantes: - faire en sorte que le dialogue sur les droits de l'homme soit plus ciblé et axé sur les résultats; - soutenir les réformes en cours dans ce pays dans ce domaine; - préparer et mettre en oeuvre des programmes d'aide liés aux droits de l'homme et portant sur les thèmes suivants: État de droit et réforme juridique, droits économiques, sociaux et culturels, droits civils et politiques et démocratie; - mettre en évidence et programmer de nouveaux secteurs susceptibles de bénéficier d'une assistance de l'Union, tels que la prévention de la torture. 3) Intégrer davantage la Chine dans l'économie mondiale, grâce aux actions suivantes: - concrétiser son adhésion à l'OMC; - veiller de près à la bonne mise en oeuvre des engagements pris par la Chine dans le cadre de l'OMC; - mettre en oeuvre des programmes d'aide communautaires afin que cette adhésion soit un succès; - renforcer les dialogues sectoriels et les accords existants portant sur des domaines clés (société de l'information, environnement, énergie, science et technologie) et en mettre en place de nouveaux (politique des entreprises, normes et certification industrielles, douanes, transport maritime, valeurs mobilières et politique de la concurrence); - renforcer le dialogue entre entreprises communautaires et chinoises; - fournir des efforts supplémentaires pour résoudre les différends commerciaux bilatéraux; 4) Mieux utiliser les programmes de coopération communautaires avec la Chine et, pour ce faire: - renforcer la programmation à long terme; - adopter un document stratégique; - concentrer les activités d'aide communautaire dans trois domaines : promotion du développement durable, encouragement des initiatives en matière de bonne gouvernance et promotion de l'État de droit et soutien à la réforme économique et sociale, en vue d'assister les efforts de la Chine pour assurer la cohésion régionale et sociale, lutter contre la pauvreté et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. 5) Améliorer l'image de l'Union en Chine en renforçant tous les aspects de la politique d'information communautaire vis-à-vis de la Chine. Les actions proposées ne sont pas exhaustives. Elles donnent des indications sur ce qui pourrait être réalisé au cours des années à venir, en se fondant sur ce qui a été fait jusqu'à présent.